

Des actions pour les paysages

Dans les Vosges du Nord : culture / aménagement / nature...





LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

Création : 30 décembre 1975 , 4^{ème} charte

Superficie : **127 600 ha**

Population : **90 000 habitants / 111 communes**



Le milieu physique et naturel (support)

Géologie, topographie, hydrographie
Climat, température, pluviométrie,
exposition, vents

Milieux : nature spontanée



Forêts :

- La hêtraie
- Les chênaies
- Les aulnaies
- La pinède sur tourbe ...



Les zones humides :

- Les tourbières
- Les ruisseaux
- Les marais et les roselières
- Les friches humides ...



Les milieux ouverts :

- Les pelouses sableuses
- Les pelouses calcaires
- Les landes
- Les vergers traditionnels...



Dimension spatiale (tangibile)

Occupations (hommes + nature)
Factuel et sensible (vécu) / culturel
Sujet et opérateur

Interractions : hommes / natures



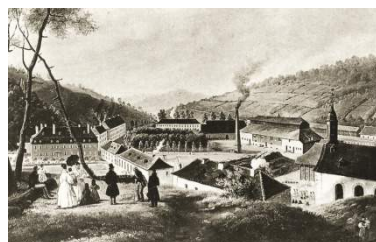
Organisation des villages :

- villages rues
- villages tas ...
- maison cours
- maisons blocs ...
-



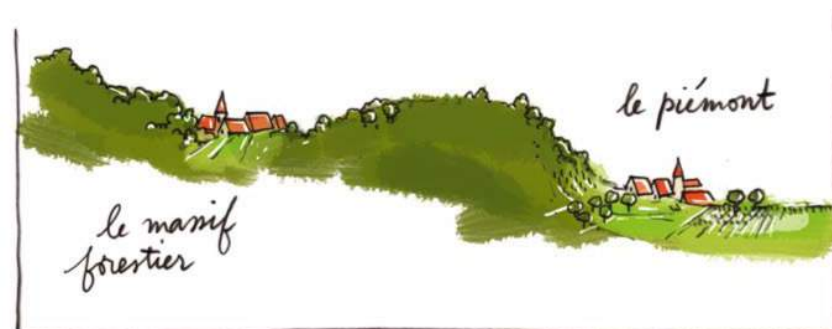
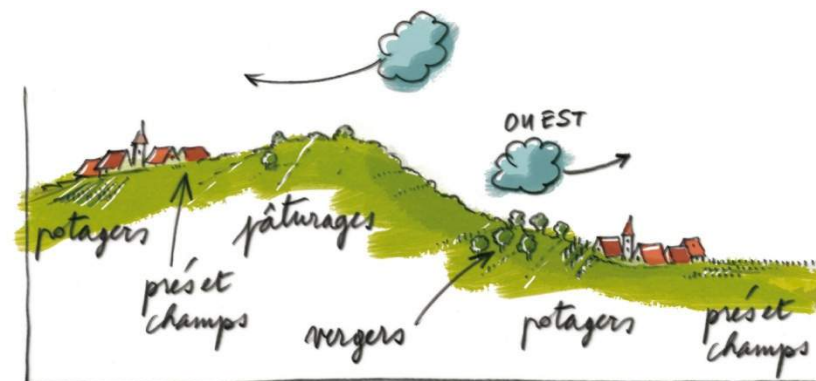
l'agriculture / sylviculture:

- polyculture
- élevages
- futaies irrégulières
- cultures mono spécifiques ...



L'économie

- exploitation du grès / calcaire
- le verre et le cristal
- le fer / métallurgie
- l'exploitation eau : moulins



VOCATION 3

Territoire qui ménage son espace et ses paysages

Les qualités paysagères et architecturales mises en valeur durant les 35 ans d'existence du Parc naturel régional ne sont pas un acquis définitif, elles résultent d'une vigilance continue et attentive. Conserver le niveau atteint implique de maintenir des dispositifs qui ont permis de l'atteindre et de l'adapter aux nouvelles menaces. Au moment où le territoire cherche un retour sur investissement de ses efforts de préservation, cette préoccupation reste le socle de son projet.



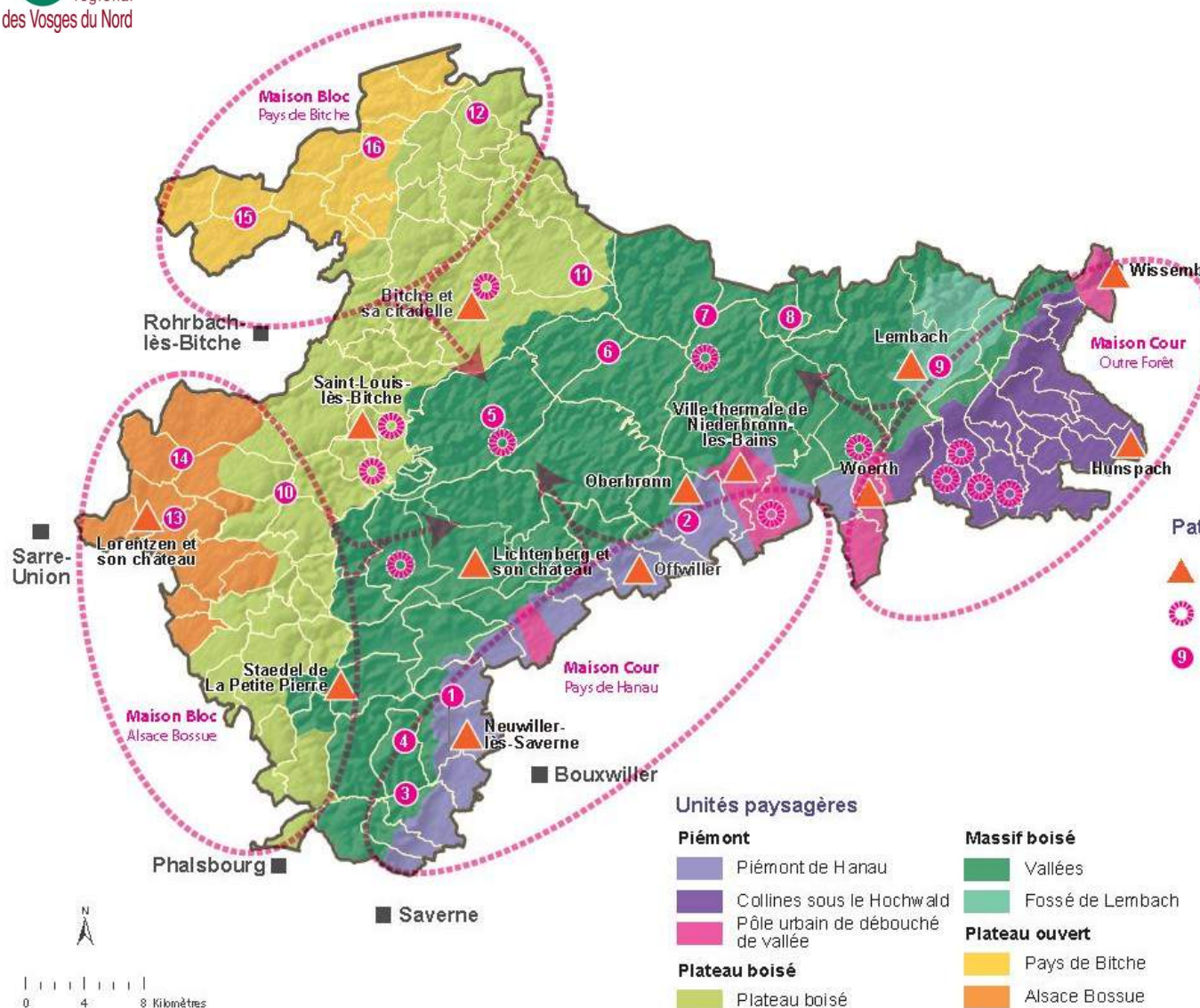
Orientation 3-1: S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif

3.1.1. Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace

3.1.2. **Accompagner l'évolution des paysages**

Orientation 3-2 : Innover dans l'art d'habiter le territoire

Servir les spécificités paysagères dans la planification urbaine répondant aux fiches de préconisations paysagères du rapport de Charte - Mesure 3.1.2)



Une grande **homogénéité** géographique et patrimoniale :

- 130 000 ha (1 300 km²)
- 83 000 habitants
- 111 communes
- 65 % de forêts
- 3 secteurs paysagers
- Classé en Réserve Mondiale de la Biosphère par l'UNESCO

Patrimoine emblématique

- ▲ Ensemble urbain remarquable
 - ⊗ Cité ouvrière/militaire
 - ⑨ Structures paysagères naturelles de référence
- 1 Etagement traditionnel des activités agricoles du piémont
 - 2 Vergers d'Oberbronn et d'Offwiller
 - 3 Aulnaies de la Zinsel du Sud
 - 4 Hêtraies et conglomérat du Holderkopf et vallée du Fischbaechel
 - 5 Hêtraies des environs du Hochkopf
 - 6 Etang du Waldeck et rocher de l'Ersenfelden
 - 7 Etangs et tourbières de la vallée des Welshk ober
 - 8 Prairies, forêts et grès vosgien de la vallée du Steinbach
 - 9 Topographie spécifique du fossé de Lembach et ses paysages ouverts
 - 10 Vallée humide du Spiellersbach
 - 11 Forêts, landes et tourbières du terrain militaire
 - 12 Prairies humides et roselières de la vallée de la Horn
 - 13 Vallée de l'Eichel
 - 14 Paysage de polycultures, d'élevage et de vergers
 - 15 Prairies et vergers de Rimling et d'Erching
 - 16 Vallée d'Eschwiller

Auteurs : NC-GH, Observatoire du Parc, SYCOPARC, Juillet 2012
Sources : BD TOPOIGN, SYCOPARC

Le plateau / Les enjeux

- La pression urbaine variable
- Les remembrements, la disparition des arbres fruitiers et du petit patrimoine rural
- Quelques hangars agricoles mal implantés
- Certains fonds de vallée sont en friches ou ont été reboisés
- Extensions urbaines non intégrées
- La préservation et valorisation du patrimoine architecturale
- Le développement des énergies renouvelables



Le Massif forestier / Les enjeux

- Faible pression urbaine
- Mitage des fonds de vallées
- Etalement urbain le long des voies
- Urbanisation des versants
- Disparition de l'agriculture vivrière : gestion des espaces ouverts



Le Piemont / Les enjeux

- Pression urbaine forte
- Mitage des fonds de vallées
- Etalement urbain (linéaire et sur les coteaux)
- Consommation d'espace et banalisation
- Disparition de la polyculture : monoculture céréalière (mutations agricoles)
- Développement de zones artisanales ou économiques disparates
- Les infrastructures (routes et réseaux)
- La préservation et valorisation du patrimoine architecturale



Outils et Actions concrètes:

Obligation : Enseignes et pub



publicité, enseignes et préenseignes dans nos paysages

l'essentiel de la nouvelle réglementation



les préenseignes

(Art. L581-18 à L581-20, R581-66 et R581-67 du Code de l'Environnement)

Toute inscription, forme ou image, indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Elles sont soumises aux mêmes règles que celles qui régissent la publicité.

localisation

Préenseigne interdite sans dérogation possible :	Préenseigne interdite avec dérogation possible dans le cadre d'un Règlement Local de Publicité (RLP) :	Préenseigne autorisée (sous conditions) :
<ul style="list-style-type: none"> en et hors agglomération* : <ul style="list-style-type: none"> - sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (MH) - sur les monuments naturels et dans les sites classés - dans les coeurs des parcs nationaux et les réserves naturelles - sur les arbres - sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou patrimonial (arrêté municipal ou préfectoral) 	<ul style="list-style-type: none"> en agglomération : <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de protection des sites et MH classés - dans les secteurs sauvegardés - dans les Parcs Nationaux Régionaux, sites inscrits et leur zone de protection - à moins de 100 m et dans le champ de visibilité des MH classés ou inscrits - dans les ZPPAUP* et AVAP* - dans l'aire d'adhésion des parcs nationaux - dans les zones Natura 2000 hors agglomération : <ul style="list-style-type: none"> - à proximité immédiate des établissements de centres commerciaux exclusifs de toute habitation 	<ul style="list-style-type: none"> en agglomération (hors « zones sensibles ») et dans l'emprise des aéroports et gares ferroviaires (selon prescriptions fixées par décret en Conseil d'Etat)

Un régime particulier s'applique toutefois pour les préenseignes dérogatoires. En effet, à partir du 13 juillet 2015, 3 types d'activités seront autorisés à se signaler hors des agglomérations :

- la fabrication et la vente de produits du terroir par des entreprises locales
- les activités culturelles
- les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite.

Les autres activités antérieurement admises (hôtels, garages, restaurants...) pourront désormais être signalées dans des conditions définies par les règlements relatifs à la circulation routière.

* agglomération : secteur au sein duquel sont regroupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'unité et la forme sont signalées par des panneaux qui ont été érigés le long de la route qui le traverse ou qui le borde (Art. R1152 du Code de la Route)
 MH : le Classé d'Etat et protégé en « réplique phénacée » à l'agglomération, avec requête l'existence ou non des panneaux d'entrée (ou de sortie) de leur positionnement par rapport au bâti.
 ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
 AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Archéologie et du Patrimoine

des alternatives

possibles aux préenseignes

Il existe parallèlement à la réglementation sur l'affichage publicitaire définie par le Code de l'Environnement, une réglementation relative à la signalisation routière relevant du Code de la Route. Ces dispositions relatives à la signalisation routière permettent d'encadrer la signalisation de certaines catégories d'informations relatives à certains lieux, endroits, sites, services ou équipements.



la Signalisation d'Information Locale (SIL)

La SIL est un dispositif de signalisation routière qui permet aux usagers de la route d'accéder facilement et en toute sécurité aux activités commerciales et de services mis à leur disposition, tout en préservant les paysages et en luttant contre la pollution visuelle.

Installée sur le domaine public routier, la SIL est :

- applicable en et hors agglomération
- installée sur autoroute et route à chaussées séparées et leurs voies d'accès
- dissociée physiquement de la signalisation directionnelle courante
- relative aux services et équipements d'intérêt local utiles aux personnes en déplacement.

Le dispositif tient compte des demandes de signalisation et est élaboré par la commune ou l'EPCI qui définit la ligne esthétique et les implantations, dans le respect des règles de sécurité routière et avec l'autorisation du gestionnaire de voirie concernés. Lorsque le gestionnaire de voirie a élaboré une charte de la SIL sur son domaine, la signalisation mise en place sur les voies concernées devra respecter cette charte.

Ce système d'indication présente un intérêt nouveau au regard de la suppression à venir de la plupart des préenseignes dérogatoires au 13 juillet 2015.

Les Parcs Nationaux Régionaux en particulier encouragent ce type de dispositifs car ils permettent aux partenaires économiques d'assurer la promotion de leurs activités dans le respect du cadre de vie et du Code de l'Environnement.

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Outils et Actions concrètes:

Gestion Ecologique des Friches, Paysages à du goût...



“Le paysage a du goût” du 17 octobre au 14 novembre 2014

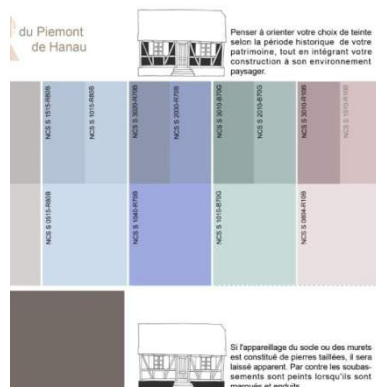
Partenaires de la gestion des fonds de vallées humides du “Parc naturel régional des Vosges du Nord”, les établissements suivants participent à l’opération :

		Fermeture hebdomadaire
Restaurant Klaus M. Walter Gilles 67330 DOSENHEIM-SUR-ZINSEL	Tél. 03 88 70 00 81 2 Montée du Tilleul	lundi+mercredi soir et samedi midi
Restaurant La Clairière Mme REICHENHEIM 67290 LA PETITE PIERRE	Tél. 03 88 71 75 00 Fax 03 88 70 41 05 63 Route d’Ingwiller	—
Relais du Silence – Auberge d’Imsthal Famille MICHAELY 67290 LA PETITE PIERRE	Tél. 03 88 01 49 00 Fax 03 88 70 40 26 Lieu-dit Imsthal	—
Restaurant Gimbelhof M. GUNDER 67510 LEMBACH	Tél. 03 88 94 43 58 Ferme Gimbelhof	lundi et mardi
Auberge des Mésanges Famille WALTER 57960 MEISENTHAL	Tél. 03 87 96 92 28 Fax 03 87 96 99 14 Rue des Vergers	dimanche soir au mardi midi
Restaurant L’Explorateur Mme HAHN Martine 67360 MORSBRONN-LES-BAINS	Tél. 03 88 09 30 50 Fax 03 88 54 06 02 24 Route de Haguenau	—
Restaurant du Herrenstein Famille CAZEMAJOR 67330 NEUWILLER-LES-SAVERNE	Tél. 03 88 70 00 53 Fax 03 88 70 37 41 20 rue du Gal Koenig	jeudi
Restaurant L’Atelier du Sommelier 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS	Tél. 03 88 09 06 25 35 rue des Acacias	lundi et mardi dimanche soir
Restaurant KLEIBER Famille LORENTZ 67700 SAINT JEAN SAVERNE	Tél. 03 88 91 11 82 Fax 03 88 71 09 64 37 Grand’rue	—
Restaurant La Couronne Rachel et Emmanuel ARTH 67160 WISSEMBOURG	Tél. 03 88 94 14 00 12 Place de la République	—



Outils et Actions concrètes:

Chartes couleurs...



Outils et Actions concrètes:

Accompagnement pour l'éco-rénovation

www.eco-recover.parc-vosges-nord.fr



Accueil / COMPRENDRE l'éco-rénovation

COMPRENDRE L'ÉCO-RÉNOVATION

- ▶ Notre patrimoine
- ▶ Ce qu'il faut savoir
- Les démarches administratives
- Les acteurs
- ▶ Coin des lectures

Comprendre l'éco-rénovation

éco-rénover : C'est connaître et respecter les caractéristiques du patrimoine bâti, caractéristiques techniques et esthétiques et historiques.

éco-rénover : C'est dépenser le moins d'énergie possible, pendant les travaux en choisissant des techniques et des matériaux adaptés et après les travaux, en isolant suffisamment, pour chauffer le moins possible.

éco-rénover : C'est utiliser des techniques et des matériaux adaptés aux bâtiments anciens, suffisamment perméables à la vapeur d'eau, le plus possible issus des ressources locales, le plus possible produits et transformés localement.

éco-rénover : C'est créer des espaces adaptés à nos modes de vie, rénover, transformer ou agrandir, pour des espaces modernes, lumineux, et sains.



Cette rubrique va vous permettre de découvrir :

- Le patrimoine bâti traditionnel des Vosges du Nord, essentiellement constitué
 - Maison bloc
 - Maison cour
 - Maison ouvrière
 - Maison maître
 - Maison urbaine
- Ce qu'il faut savoir sur les éléments constitutifs de ce patrimoine, **avant d'agir** :
 - Construction en pierre
 - Construction à pan de bois
 - Construction mixte
 - Couverture / Charpente
 - Murs et humidité
 - Inertie
 - Façades



Outils et Actions concrètes:

La Grange Aux Paysages
Pédagogie / sensibilisation et formation
Festival des paysages



Scolaire
projets pédagogiques /
conception/réalisation
ateliers -malle péda...



Grand public / habitants
Conférences
Festival
Land art
Ballades découvertes



Groupe . Séminaire
Workshop design

Hébergement 50pl,
Repas, animations, salles.



Observatoire des plantes invasives

Trois espèces dominent largement nos fonds de vallées

- Les deux Solidages (53,1 ha en 2003 à 112,7 ha en 2010)
- La Balsamine de l'Himalaya (87,7 ha en 2003 à 166,5 ha en 2010)

<http://jardinierpourelabidiversite.over-blog.com/2013/12/les-invasives-au-ja>



Solidage



Robinier faux acacia



Balsamine



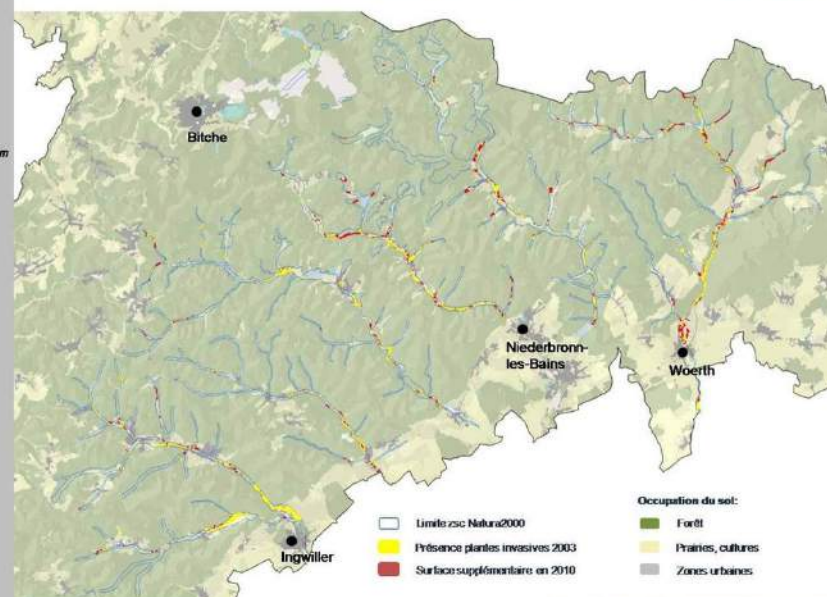
Evolution des surfaces colonisées par des plantes invasives* entre 2003 et 2010 dans les zones Natura2000 du PNRVN



*Plantes Invasives:

Herbacées:
Fallopia japonica
Fallopia sachalinensis
Heracleum mantegazzianum
Impatiens glandulifera
Phytolacca americana
Rudbeckia laciniata
Solidago canadensis
Solidago gigantea

Ligneuses:
Pinus strobus
Prunus serotina
Robinia pseudoacacia
Rhus typhina



Auteurs: CS, Cellule Nature, SYCOPARC, Septembre 2010
Sources: BDPlantesInvasives@SYCOPARC2010, BD Natura2000@SYCOPARC2010, BD OC52000 CIGAL, BD ALTIRIGN, BD CARTORIGN

Outils et Actions concrètes:

Intégration des grandes infrastructures

(routes, LGV, éoliens et autres projet d'énergies renouvelables)

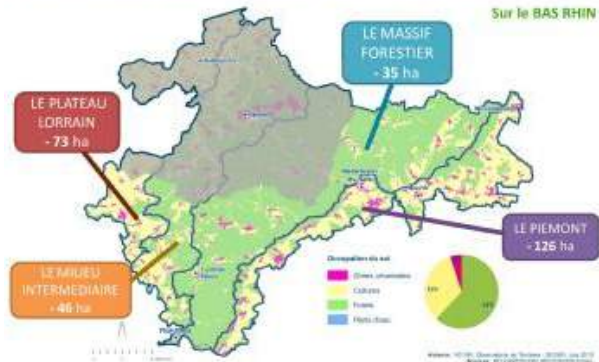


Outils et Actions concrètes:

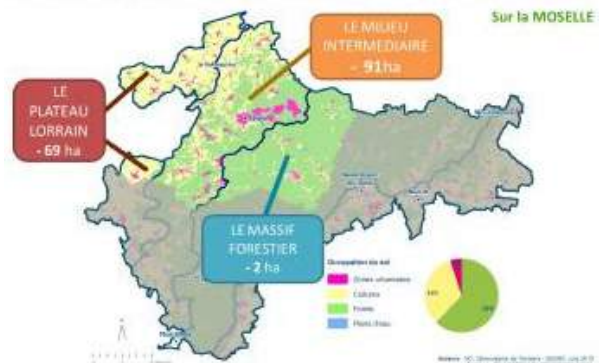
Projets vergers > Vergers Solidaires d'Alsaces

Sensibilisation, information, communication >>> VSA

EVOLUTION DES VERGERS HAUTES TIGES ENTRE 1999 ET 2007



EVOLUTION DES VERGERS HAUTES TIGES ENTRE 1999 ET 2004



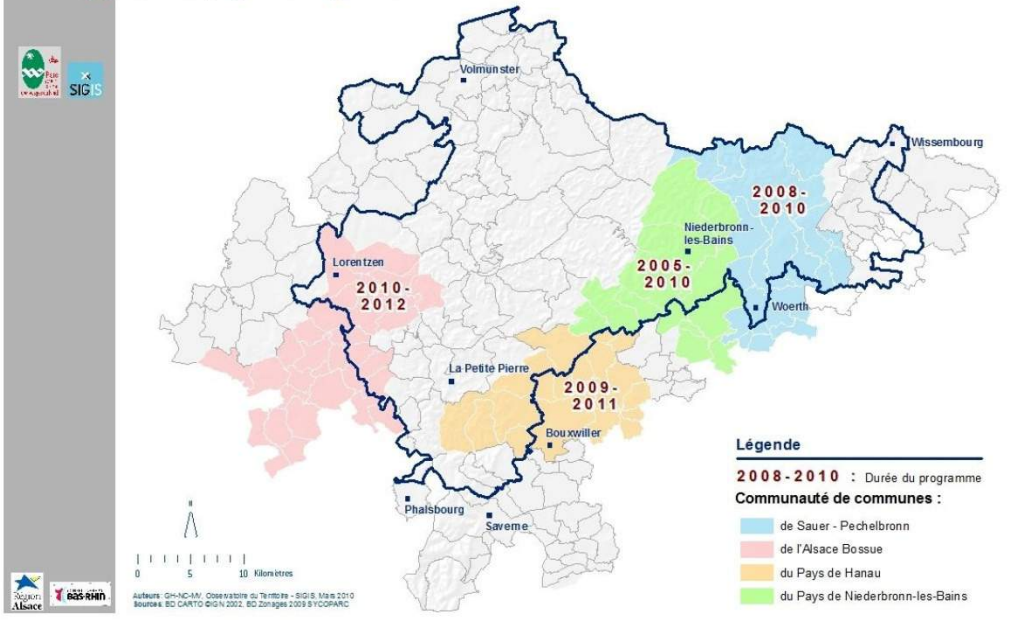
DES PROJETS 1

les rendez-vous du verger

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
COMMUNE DE NEUMILLER LES SAVERNE
Séminaire de planification

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EPCI engagés dans un programme Vergers Solidaires d'Alsace



Outils et Actions concrètes:

Atlas des paysages d'Alsace

http://www.vuedici.fr/paysages_alsace

barrière de connexion initiale : copil / cigogne

Plans locaux de paysage

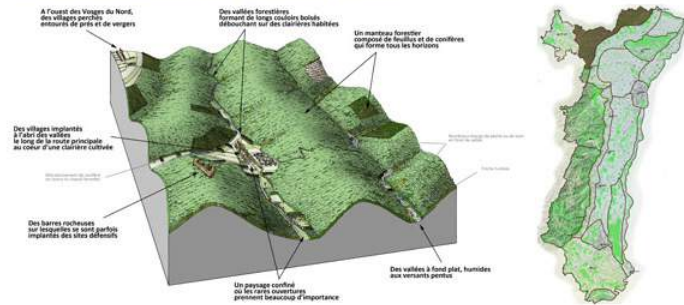
1^{ère} 2^{ème} vague ????

Exemple de BE

http://www.aubepine.fr/1/atlas_plans_de_paysage_687695.html

Vosges du Nord

Les Vosges du Nord forment une montagne majoritairement boisée, d'altitude modérée, parcourue d'un réseau de vallons et de vallées intimes, animée de villages implantés dans des clairières de fond de vallée ou sur des hauteurs dans la frange ouest du massif.



Unités de paysages par commune Lexique et bibliographie Téléchargement

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

Atlas des paysages d'Alsace

PRÉSENTATION ET MÉTHODE DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ALSACIENS REPRÉSENTATIONS CULTURELLES ET SOCIALES LES UNITÉS DE PAYSAGES DYNAMIQUES ET ENJEUX ANNEXES ET SUPPLÉMENTS

Accueil > Les unités de paysages

LES UNITÉS DE PAYSAGES

UNITÉS : accès par la carte

UNITÉS : accès par la liste



Dix-sept unités paysagères ont finalement été retenues à l'échelle de la région alsacienne. Celles-ci s'appuient autant que possible sur des unités territoriales et des dénominations reconnues localement. Certaines unités paysagères correspondent ainsi à des pays identifiés depuis longtemps. Les superficies relativement importantes des unités paysagères qui découlent de ce choix justifient un certain niveau de variabilité interne : à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, ont été décrites les sous-unités paysagères qui apportent une nuance significative dans les paysages de l'unité.

UNITÉS : accès par la carte

UNITÉS : accès par la liste

- ▶ Alsace Bossue
- ▶ Vosges du Nord
- ▶ Piémont Nord
- ▶ Outre-Forêt



Outils et Actions concrètes:

CATÉGORIES

- [AGENDA](#)
- [ATELIER PARTICIPATIF](#)
- [BIODIVERSITE](#)
- [CONFERENCES](#)
- [HAIES](#)
- [PRIX 2013](#)
- [BALADE](#)
- [VISITE JARDIN](#)
- [BOURSE AUX PLANTES S](#)
- [INVASIVES](#)
- [PRIX 2014](#)
- [SAP](#)
- [PHOTOS](#)
- [REMISE DES PRIX](#)
- [Lecture](#)
- [MARES](#)
- [Témoignage](#)

ARCHIVES

- [2015](#)
 - [Janvier \(7\)](#)
- [2014](#)
- [2013](#)
- [0014](#)

ARTICLES RÉCENTS



JARDINIER pour la biodiversité
apprivoiser les Vosges du Nord dans son jardin et préserver la biodiversité

Accueil | [DECOUVRIR](#) | [PRATIQUER](#) | [ENCOURAGER](#) | [10 CONSEILS](#) | [Contact](#)

Lauréat 2014 : le Grassgarten de M et Mme Tessier, Refuge LPO

Publié le 31 Janvier 2015



JARDINIERS ! MOBILISEZ-VOUS POUR LA BIODIVERSITÉ!

Jardinier pour la biodiversité

Aujourd'hui | [←](#) | [→](#) | Jeudi, 5 février

Vendredi, 6 février
20:30 Les Conférences du Sol Vivant
Vendredi, 6 mars
20:30 Les Conférences du Sol Vivant
Vendredi, 20 mars
Semaine des Alternatives aux Pesticides
Samedi, 21 mars
Semaine des Alternatives aux Pesticides
Dimanche, 22 mars
Semaine des Alternatives aux Pesticides
Lundi, 23 mars
Semaine des Alternatives aux Pesticides

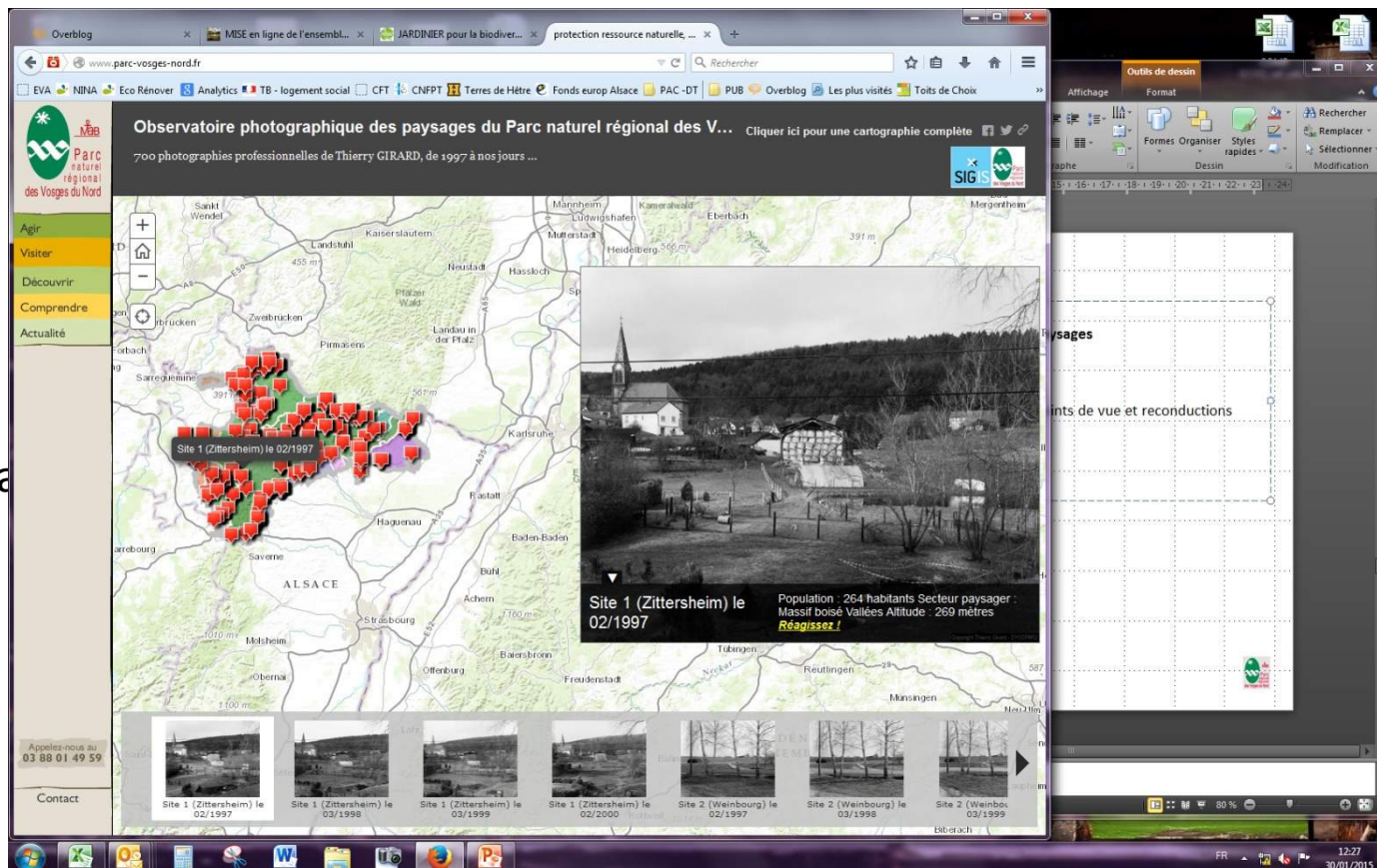
Outils et Actions concrètes:

Observatoire Photographique des Paysages

Outils cadré

> démarche nationale **1997**
Dimension sensible
= regard de TG

- + 198 Points de vue
- + 700 photos
- + 10 thématiques
- + 23 structures paysa
- + 110 éléments...



<http://bit.ly/1m5hMuB> accès à tous les points de vue et reconstructions

Outils et Actions concrètes:

Evolutions et dynamiques > trauma // vitesse ?

Multiplicités acteurs et imbrications

> coordination (culture commune ?)



1997



2009



1998

point de vue 59 ETANGS DU MOOSBACH, STURZELBRONN

2014



Le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de notre cadre de vie et notre résistance à la banalisation des spécificités territoriales.



The landscape reflects our concerns about the quality of our living and our resistance to the trivialization of territorial specificities .



Journée technique convention européenne du PAYSAGE _ 18 mars 2015